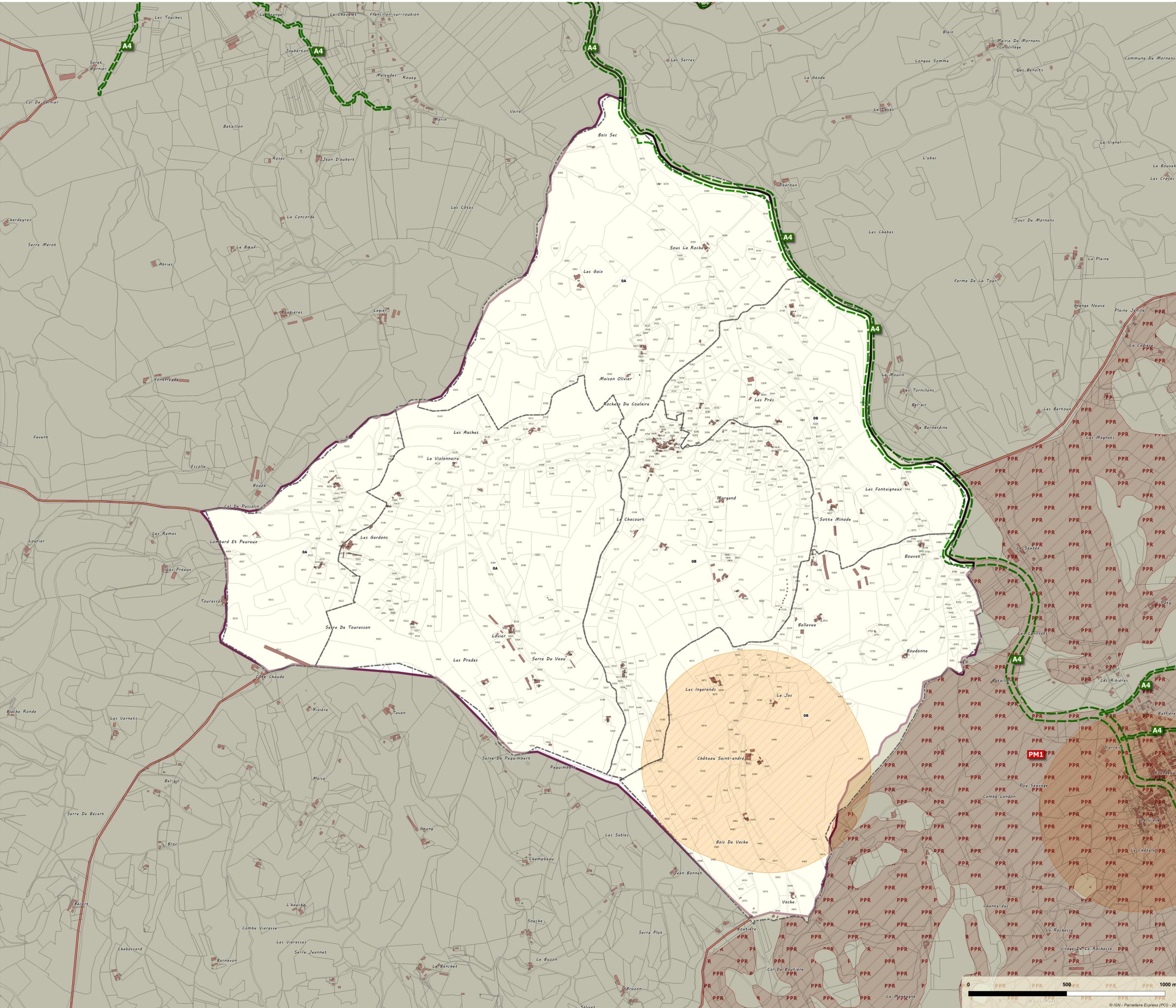


Type	Gestionnaire	Description servitude	typeActe	reference	dateDecis
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	Le Roubion : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	1968-12-02
AC1	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP)	Domaine du Château de Saint-André	Arrêté ministériel	MH03-IMM-013	20030311

Légende

- A4: Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux
- AC1: Mesures de classement et d'inscription et protections des abords des monuments historiques
- PPR: PM1: Plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRNP) et plan de prévention de risques miniers (PPRM)



Ce plan et la liste des servitudes d'utilité publique associée ont été établis en l'état des connaissances actuellement disponibles et transmises à la DDT de la Drôme. Il convient de se rapprocher des gestionnaires pour toute question ou détail relatif à une servitude. Des informations complémentaires sont publiées sur le géoportail de l'urbanisme <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>